

La règle d'origine de 50 p. 100 que prévoit l'accord en ce moment correspond donc à une proportion d'au moins 60 à 70 p. 100 aux conditions en vigueur. L'accord de libre-échange nous fait donc réaliser un progrès déjà énorme.

Enfin, quand nous avons discuté de la question avec les Américains, ils ont exigé que les dispositions d'application soient affaiblies, ce qui aurait rendu la règle sur le contenu très difficile à faire respecter. Nous ne sommes donc pas arrivés à une entente satisfaisante avec eux. Nous avons la règle de 50 p. 100, qui équivaut cependant à 60 ou 70 p. 100 aux conditions d'aujourd'hui. Je suppose que les petits malins de l'opposition comprennent cela.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

L'ANALYSE DOCUMENTAIRE DE GROUPES ÉCOLOGISTES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse). J'ai sous les yeux copie d'un document préparé pour le compte de l'ÉACL par le groupe Ridley Research de Toronto. Ces chercheurs ont ciblé une vingtaine d'associations de défense de l'environnement sur lesquels ils ont effectué une enquête.

Le ministre a-t-il approuvé cette enquête? Le cas échéant, pourquoi y a-t-il souscrit? S'il ne l'a pas approuvée, quelles mesures disciplinaires compte-t-il prendre contre l'ÉACL?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai été informé ce matin de cette déclaration faite hier, et j'ai demandé à ÉACL d'expliquer la situation. On m'a tout d'abord informé que les renseignements mentionnés sont des renseignements publics qui ont été tirés des journaux et des articles de magazines du Canada; deuxièmement, que ÉACL n'avait aucunement l'intention de créer quelque groupe que ce soit pour promouvoir de façon bidon les positions écologiques. Je peux assurer la Chambre, et particulièrement le député, que je prends note de cette question. Elle est importante et je rencontrerai moi-même les dirigeants d'ÉACL pour m'assurer que cette société d'État agit envers les Canadiens de façon impeccable.

[Traduction]

M. Nystrom: Monsieur le Président, on fait allusion, dans ce document, à des conversations privées ayant eu lieu entre certaines des personnes qui ont été assujetties à l'enquête; on ne s'est sans doute pas contenté de recueillir ces propos dans les journaux. A deux heures, cet après-midi, M. Ian Munford a déclaré à l'un de nos collaborateurs que son groupe disposait de classeurs regorgeant de documents sur ces associations.

[Français]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Je me demande, monsieur le Président, étant donné que les groupes environnementaux ont déjà demandé une enquête publique sur cette question, si le ministre est maintenant prêt à demander une enquête publique, et est-ce qu'il est maintenant prêt à rendre publique toute la documentation relative à cette affaire?

Questions orales

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je peux assurer la Chambre que je prends cette question de la façon la plus sérieuse possible, et je dois tout d'abord rencontrer les dirigeants d'ÉACL avant de prendre une position publique dans le sens du député.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

L'USINE DE LA SOCIÉTÉ HIGHLAND FISHERIES À GLACE BAY (N.-É.)—LES MISES À PIED—LA POSITION DU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Hier, ce dernier a déclaré à la Chambre que la société Clearwater Fine Foods avait reçu des allocations d'entreprise supplémentaires pour les chalutiers de 65 à 100 pieds. Comme en témoigne le hansom, il a ajouté ceci:

... la société Clearwater n'entend plus garder à son service les employés concernés, bien que ses chalutiers pourraient prendre encore du poisson qu'elle pourrait faire conditionner à son usine... si elle le souhaitait.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) pourrait-il expliquer à la Chambre et aux 350 travailleurs de la société Highland Fisheries de Glace Bay ce qu'il a voulu entendre par là? Peut-il également expliquer son refus d'accorder à cette société une allocation d'entreprise qui lui permettrait d'utiliser des chalutiers de 65 pieds ou moins à Glace Bay?

Les travailleurs et leur localité voudraient connaître les faits entourant cette situation extrêmement compliquée.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué hier, je partage assurément les préoccupations des travailleurs à l'emploi de la société Highland Fisheries.

• (1450)

Nous avons reçu les instances de la société Clearwater Fine Foods qui réclame des allocations d'entreprise supplémentaires pour maintenir l'approvisionnement de son usine. Le député sait que les allocations d'entreprise sont réparties chaque automne en fonction de certains critères d'équité de façon que toutes les usines reçoivent un approvisionnement suffisant dans les limites des quotas fixés. Dans le cas qui nous occupe, on a observé cette façon de procéder.

La société en question dispose d'un quota de plusieurs milliers de tonnes. Dans le secteur 4VN, par exemple, on lui a accordé, pour la pêche côtière, un quota de 4 000 tonnes de poisson de fond, et dans le secteur 4VSW, un quota de 7 800 tonnes.

Les allocations d'entreprise pour la pêche hauturière, accordées le 18 juin, permettent à la société Clearwater des prises de 2 100 tonnes de poisson de fond et de 750 tonnes pour les chalutiers de 65 à 100 pieds.

En quelques mots, les quotas accordés à cette société sont très généreux. En fait, les quatre chalutiers de la société Highland Fisheries ont été amenés au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse par la société même et ils pêchent dans le secteur du poisson qu'ils livrent à l'usine du port La Tour, comme le veut la politique de la société.